

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

BULLETIN

M. LOUBET. — LE DROIT DE GRÈVE

Le premier voyage officiel du président Loubet vient d'avoir lieu, et les récits qui nous en viennent de Dijon — la ville glorieuse, faite chevalière de la Légion d'honneur pour sa défense héroïque du 30 octobre 1870, — montrent en quelle haute estime le nouveau président, si simple, si peu orgueilleux, si véritablement démocrate, est tenu par les populations. Ce n'a été, pendant tout son séjour, qu'une acclamation, et nous voilà loin des « Panama » imbéciles qui ont salué son élection.

Combien M. Jules Lemaitre, doit regretter ce qu'un moment de passion lui a fait écrire d'inconvenant sur le premier magistrat de la République !

M. Loubet inaugurerait le monument élevé à la mémoire de son prédécesseur Carnot. Les deux hommes étaient de tempérament et de conscience semblables. Ils avaient l'un et l'autre un haut sentiment de la dignité du chef de l'Etat, mais sans morgue, et un vif amour de la République, — mais sans pose. Nul mieux que le présent Loubet n'était plus qualifié pour honorer le président Carnot.

Si les morts vont vite, dans la ballade allemande et, hélas dans la réalité, on peut dire que les grèves vont plus vite encore ! Il n'y a que quelques jours que la grève des facteurs est terminée et déjà l'on n'en parle plus. Il n'y a pour s'en souvenir, que ceux qui en ont été les victimes innocentes : commerçants protestés, faute d'avoir reçu la lettre chargée qu'ils attendaient, industriels ou marchands qui n'ont pu exécuter certaines commandes pressées, banquiers et agents de change, etc. Bref, l'on assure que la perte nette, pour ce simple jour de grève, se chiffre par quelques jolis millions.

Les facteurs sont d'honnêtes gens qui font, du mieux qu'ils peuvent, un service pénible. Passons donc l'éponge pour une fois, sur leur frasque, mais que la leçon serve et que le gouvernement soit prêt à parer au retour d'un fait semblable. M. Dupuy a dit que pour cinq places de facteur, il y avait cent demandes, et cette statistique a paru faire impression sur la Chambre. Je trouve ce raisonnement piteux. Il y a toujours des demandes pour n'importe quelle place, fut-elle la plus misérable de toutes, car on trouve toujours un plus pauvre que soi. Mais est-ce une raison pour ne pas donner un salaire suffisant ? M. Mougeot a créé quatre inspecteurs à 12.000 fr., le besoin en était-il si urgent ? N'aurait-il pas mieux fait de laisser encore en suspens cette création, que je veux croire utile, et de consentir à un relèvement, au moins partiel, du modeste traitement de ses subordonnés ?

Ceci dit, constatons que les facteurs sont moins miséreux qu'ils ne paraissent à première vue. Ils débutent à 1 000 fr., c'est vrai, mais ils ont en outre 250 fr. d'indemnité de séjour, 50 fr. de chaussures et un uniforme de 100 fr. Total 1.300. Puis, avantage à considérer, ils ont droit à une retraite, ils ont un travail fixe, qui jamais ne

chôme ; s'ils sont malades, leurs appointements leur sont quand même payés. Cela vaut bien quelque chose, n'est-ce pas, ouvriers exposés aux chômages, à la faim quand vous serez vieux, à la détresse, pour vous ou les vôtres, quand vous êtes malades ?

Puis, les facteurs sont fonctionnaires, et les fonctionnaires n'ont pas le droit de se mettre en grève, pas plus que les employés de chemins de fer, — ou les ministres !

En effet, qu'est-ce que la grève ? C'est le refus de travailler, jusqu'à ce que le patron ait accordé ce que demande l'ouvrier. Dans l'exercice du droit de grève, il y a deux intérêts en présence, et deux individualités capables de s'engager. Le patron est maître de sa décision, comme l'ouvrier.

Or, dans la grève des facteurs, nous trouvons bien l'ouvrier capable de s'engager, mais nous ne trouvons pas le patron. Le patron, ce n'est ni le ministre, ni le sous-secrétaire d'Etat, car ce n'est pas eux qui paient. Le patron véritable c'est le budget, c'est-à-dire la Chambre et le Sénat qui le votent, guidés, dans cette fonction, par l'intérêt supérieur de la patrie. Peut-on admettre la grève contre la représentation nationale ! Cela prendrait alors un autre nom, celui d'éméute, de révolution ou de coup d'Etat.

Souhaitons l'amélioration du sort de tous les petits fonctionnaires, mais dénonçons-leur bien fort le droit de se mettre en grève, car ils ne l'ont pas ?

C. R.

La conférence de La Haye

On mande de La Haye :

La Conférence a ratifié officiellement les choix précédemment faits.

Voici la liste officielle des choix arrêtés pour la première commission : présidents d'honneur, MM. de Munster et White ; président effectif, M. Beernaert ; président adjoint, M. Van-Karnebeck.

Cette commission est divisée en deux sections : la guerre et la marine. Sont nommés vice-présidents : Pour la section de la guerre, Abdullah-Pacha, le général Ardagh et le général Mannier (France) ; pour la section de la marine, l'amiral Fischer, l'amiral P.-N. Pephau (France) et le capitaine de vaisseau Siegel.

Pour la deuxième commission, sont nommés : présidents d'honneur, le duc de Tétuan, Turkham-Pacha et le comte de Woltersheim ; président effectif, M. Demartens. Cette commission est également divisée en deux sections. Les vice-présidents pour la première section secondaire sont le général Thanlow et M. Roth, et pour la deuxième section secondaire M. de Stengel et le général Zuccari.

Pour la troisième commission, les présidents d'honneur sont le comte Nigra et M. Pauncefote ; le président effectif, M. Bourgeois (France) ; les vice-présidents, MM. Den Beer, d'Estournelles (France), le comte Macedo, Merey, Pompili et Zorn.

L'affaire Dreyfus

Dépôts des officiers

Le *Voltaire* annonce qu'il publiera très prochainement l'analyse des dépôts des vingt-sept officiers qui furent cités comme

témoins — à charge ou à décharge — lors du procès Dreyfus.

Le cas de M. Grosjean

M. Faure-Bignet est, on le sait, rapporteur dans l'enquête qui, d'ordre du garde des sceaux, a déferé M. Grosjean devant ses pairs pour la seconde fois. L'avocat général qui représentera en audience le ministère public est M. Desjardins, lequel, après examen préliminaire, a rendu le dossier au rapporteur.

Les publications du « Figaro »

LE 120 COURT

Le *Figaro* publie une longue lettre d'un « Vieux général d'artillerie » répondant aux affirmations des généraux Gonse, Roget, de Pellieux et Deloye suivant lesquelles Dreyfus seul aurait pu livrer des renseignements à ce sujet à l'Allemagne.

Après avoir publié un passage des dépositions de ces quatre généraux relatif au 120 court, le « général d'artillerie » leur oppose un document distribué en 1894, au mois de février, aux officiers du 26^e d'artillerie par les soins même du colonel et donnant les dessins, les descriptions, les croquis, la dimension et la puissance du canon 120 court.

La page 4 de cette brochure, que le *Figaro* a fait photographier, donne la description du frein hydro-pneumatique.

La page 5, dont le *Figaro* publie également la *fac-simile*, donne le croquis du frein.

Enfin, le dernier feuillet, également photographié, forme la table des matières et donne la date de l'impression : février 1894.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 mai 1899

On reprend la discussion de l'interpellation sur l'Algérie.

M. Rouanet continue son discours. Il termine en réclamant pour l'Algérie une politique d'humanité et de justice. (Vifs applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Sénat

Séance du 23 mai

Le Sénat reprend la discussion du budget et réduit de nombreux crédits.

M. de Laterrade demande le vote d'une somme de 321,200 francs, pour augmenter le salaire des cantonniers. Repoussé.

Les derniers chapitres du budget des travaux publics sont votés sans incident.

Séances du 24 mai

Le Sénat a tenu deux séances aujourd'hui pour la continuation du budget. Suite demain.

INFORMATIONS

Elections au Conseil général

LOZÈRE, CANTON DE BLEYMARÉ

Electeurs inscrits, 1,826; suffrages exprimés, 1,421. Ont obtenu : M. Rouvière, républicain, 810 voix, élu ; M. Ferrand, candidat de la *Croix*, 609 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Rouvière, père du candidat élu, décédé.

Le 29 Mai à l'Élysée

Le président de la République et Mme Loubet ont lancé des invitations pour la réception qui aura lieu lundi prochain 29 mai, à l'Élysée. Le *Figaro* dit à ce sujet :

« Il est impossible de dire plus spirituellement que les deux procès qui s'engageront ce jour-là même, procès Dreyfus à la Cour de cassation et procès Déroutède à la cour

d'assises, ne sauraient inspirer nulle inquiétude au point de vue du maintien de l'ordre et de la tranquillité. Il y a seulement tout lieu de croire qu'étant donné les événements de la journée, la conversation ne sera pas languissante, ce soir-là, dans les salons de l'Élysée. »

Le Monument de M. Félix Faure

Le sculpteur René de Saint-Marceaux, qui a été chargé par M^{me} Faure du monument qui doit être élevé au Père-Lachaise à la mémoire de l'ex-président de la République, vient de terminer la première maquette de ce monument. Conformément à un désir exprimé par M^{me} Faure, la partie basse de ce monument sera une chapelle dans laquelle seront placées les principales couronnes et palmes envoyées à l'occasion des funérailles du président Faure. On accèdera par plusieurs degrés à l'entrée de cette chapelle, qui sera surmontée d'une statue de M. F. Faure.

Le président est représenté assis, et c'est par une très simple expression que M. de Saint-Marceaux, négligeant les figures allégoriques, a synthétisé l'œuvre principale de sa présidence : deux drapeaux, français et russe, symbolisant l'alliance, forment le fond de la composition.

L'ensemble du monument et la statue seront en pierre.

Le Retour de Gallieni

Le général Gallieni ne devant pas passer par Paris à son retour de Madagascar, une délégation de la Société de géographie s'est rendue à Marseille pour lui remettre la médaille d'or qui lui a été décernée. Cette délégation est composée de M. Milne-Edwards, président de la société ; Alfred Grandidier et Le Myre de Vilers, auxquels se joindront MM. Dupré de Saint-Maur et le docteur Gobert.

M. Guillaum, ministre des colonies, a délégué M. Binger, directeur des affaires indigènes (Afrique) au ministère des colonies, pour recevoir, en son nom, le général Gallieni qui a débarqué aujourd'hui à Marseille.

Procès Déroutède

Le ministère public a lancé des assignations aux seize témoins qu'il fera entendre à sa requête au procès Déroutède-Habert. Parmi eux se trouvent les généraux Roget et Florentin, le capitaine Moriss, officier d'ordonnance du général Roget, le colonel Gauchotte, le commandant Sérignan, les capitaines Bastien et Durnisseau, les lieutenants Simon et Lefèvre, trois cavaliers du 18^e régiment de chasseurs. Quant aux témoins qui seront cités à la requête de Déroutède-Habert, la liste comprendra 150 noms environ.

La Mission Marchand

M. Mézières, député, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à accorder la médaille coloniale à tous les Français, civils, ou militaires ayant pris part aux opérations dirigées par MM. Liotard et Marchand. Cette médaille sera ornée d'une agrafe en or sur laquelle sera gravée l'inscription suivante : « De l'Atlantique à la mer Rouge. »

Le traitement des facteurs

La commission du budget, délibérant officieusement sur les modifications apportées par le Sénat à la loi de finances 1899, s'est prononcée pour le rétablissement d'un crédit de 2 millions affecté à l'augmentation du traitement des facteurs, que le Sénat a supprimé. C'était contre l'avis de la commission que la Chambre avait primitivement voté ce crédit.

La grève des facteurs a donc eu ce résultat.

tat inattendu de changer la façon de voir de la commission du budget.

Un incident regrettable

Un conflit s'est élevé entre la Chambre de commerce française de Bruxelles et le ministre du commerce de France.

Un certain nombre de membres de la Chambre ont donné leur démission, sous le prétexte que l'un de leurs collègues était attaché au service des renseignements militaires de France, et qu'ils avaient vainement réclamé son éviction du ministre de France à Bruxelles.

Malgré les lettres échangées à ce sujet entre le président de la Chambre bruxelloise et M. Paul Delombre, ministre du commerce, il est difficile de se rendre un compte exact des origines et de la portée de cette affaire, qui paraît un peu démesurément grossière.

Arton

Le *Petit Bleu* donne sur l'existence d'Arton, actuellement logé à l'hôpital Saint-Louis, dans le pavillon des malades payants, les renseignements que voici :

Chaque matin, deux agents en civil arrivent à l'hôpital pour le garder et passent la journée avec lui. Ils l'accompagnent dans ses promenades quotidiennes au jardin que l'administration bienveillante a mis à sa disposition, et le quittent, la nuit venue, pour le laisser rêver en paix. Il vit bien, à l'abri de tout souci, reçoit son courrier et des visites; lit des journaux. Il jouit d'une telle liberté qu'il pourrait même, s'il le voulait, faire des affaires et spéculer à la Bourse, comme aux beaux jours où il éblouissait Paris de ses fastueuses prodigalités. Il lui serait même loisible, s'il le désirait, d'aller faire des promenades en ville, car il est soumis exactement au même régime que les autres pensionnaires du pavillon des payants, lesquels ne sont pas soumis à la discipline ordinaire des hôpitaux.

Monument de Lamartine

Dimanche a eu lieu l'inauguration du monument élevé en l'honneur de Lamartine. L'Académie française avait délégué M. André Theuriot, qui a présidé les fêtes d'inauguration. Lamartine avait grandi sur les coteaux de Milly, qu'il a si superbement chantés. Puis, après deux ans passés à l'institution Pupier, dans le faubourg de la Croix-Rousse, à Lyon, il fut envoyé au collège de Belley, où il resta six années. M. d'Orgeval, président du comité, remet le monument à la ville de Belley. Après la lecture de quelques poésies, M. André Theuriot a prononcé un discours au nom de l'Académie française.

Le Congrès des Mineurs

On mande de Bruxelles :

L'assemblée, présidée par M. Callewaert, député belge, a examiné la proposition de la *Miner's Fédération*, tendant à l'application de la journée légale de 8 heures. M. Murray, de Yorkshire, a défendu la proposition, en engageant les syndicats des mineurs à entrer d'une façon plus efficace dans la lutte politique. Cette proposition a été défendue par MM. Fletcher (Autriche), Cordier-Evrard (France), Fauvieu (Belgique), Heucken (Allemagne), etc. Elle a été combattue par M. Fenwick, député du pays de Galles.

La journée légale de huit heures a été votée à l'unanimité, moins les voix des délégués du Northumberland.

Le Duel Mendès-Vanor

A la suite d'une altercation survenue l'autre soir, au théâtre Sarah-Bernhardt, lors de la représentation d'*Hamlet*, une rencontre à l'épée a eu lieu entre M. Catulle Mendès et M. Georges Vanor.

Au cinquième engagement de la première reprise, M. Mendès a été atteint à la partie inférieure de la région épigastrique d'une blessure pénétrante qui l'a mis en état d'infirmité absolue.

Punition disciplinaire

L'Agence Havas communique l'information suivante :

« Il est exact, ainsi que l'annoncent un certain nombre de journaux, qu'une punition sévère vient d'être infligée à M. Mayer, chef d'escadron d'artillerie à Douai, pour faute grave contre la discipline. Cet officier supérieur s'est en effet, reconnu l'auteur de plusieurs articles de critique militaire publiés sans autorisation dans une revue étrangère. Par décret en date du 16 mai, M. Mayer a été mis en non activité par retrait d'emploi. »

CHRONIQUE LOCALE

Notre nouveau feuilleton

Samedi prochain nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton intitulé

LES MASQUES DE SUIE

PAR PIERRE MAHALIN

Ce roman, d'un intérêt palpitant, sera certainement apprécié de nos lecteurs.

Société protectrice des animaux

Dans sa 47^e séance annuelle, qui a eu lieu le 22 mai 1899, la Société protectrice des animaux, à Paris, a accordé, sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, une mention honorable à M. Lagarde Gaston, instituteur à Crégols.

CAHORS

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira le dimanche 28 mai courant, à 3 heures précises du soir.

Ordre du jour :

- Nomination des commissions.
- Dépenses imprévues : Compte-rendu.
- Armée : Taxe militaire, année 1899.
- Soutiens de famille : Demandes.
- Lycée Gambetta : Notes des boursiers communaux et Galdemar.
- Ecole du service de santé militaire : Demande de bourse par M. Duc.
- Orphelinat d'Arnis : Demande de bourse par M^{me} Vve Nouailles.
- Demandes de pension par M^{lle} Thérèse Barthes et M. Paulin Graniou.
- Hospice : Travaux à faire aux salles militaires.
- Pétitions et affaires diverses.
- Rapports des commissions.

Inspection

M. Chauvel, inspecteur du service de santé militaire, a visité mardi dernier les bâtiments de la caserne Bessières et l'hospice militaire.

M. Chauvel a paru très satisfait de la bonne tenue de ces établissements.

Campagne antialcoolique

Le conseil de l'Université de Toulouse a fondé un prix annuel en faveur de l'instituteur du ressort de l'Académie qui sera signalé comme s'étant le plus distingué dans la lutte contre l'alcoolisme.

Le conseil de l'Université, en présence des bons résultats obtenus, a résolu de faire également appel au concours des institutrices pour cette lutte, qui devient de plus en plus nécessaire.

Il a décidé, en conséquence, d'accorder en 1899 un prix de 100 fr. à un instituteur et un prix de 100 fr. à une institutrice.

Les instituteurs et les institutrices qui désirent concourir pour l'un des prix dont il s'agit sont invités à produire leur demande à M. l'inspecteur primaire avant le 15 juin.

Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui a pour titre *Réformations inaugurales*, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8°, d'un format élégant et d'une impression soignée, vient de paraître à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Comme le chiffre du tirage est restreint, nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à se le procurer sans retard.

Le prix de l'ouvrage est de 2 francs.

Tirs de combat

Le 7^e de ligne a quitté Cahors mardi dernier à quatre heures du matin pour se rendre à Caylus où, du 23 mai au 1^{er} juin, il effectuera ses tirs de combat.

Vélocé-Sport cadurcien

Les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu demain vendredi 26 mai, à huit heures et demie du soir, au siège du Club (café Tivoli).

Ordre du jour : 1^o Organisation des courses du 2 juillet ; 2^o questions diverses.

Avenir Cadurcien

Pendant l'absence du 7^{me} de ligne la Société musicale l'Avenir Cadurcien se fera entendre le jeudi et le dimanche de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 au kiosque des Allées Fénélon.

Programme du 25 Mai 1899

Allegro militaire	X.....
La Fontaine des géants (fantaisie)	Coquelet.
Voix Roumaines (valse)	Kesselw.
Promenade matinale (fantaisie)	Chassain.
Marche des Cyclistes	Roux.

Sauvetage

Avant-hier, à midi, le jeune Marcel Salgues, âgé de huit ans, demeurant rue de la Liberté, 21, est tombé accidentellement dans la rivière du Lot, en face de la maison de M. Millet, teinturier, quai Champollion.

Cet enfant se serait infailliblement noyé sans le secours du jeune Courdès, âgé de treize ans, qui, s'étant jeté à l'eau, a pu le retirer au moment où le courant allait l'entraîner.

Arrestation

Joseph Bastien, âgé de 47 ans, originaire de Jubinville (Vosges), qui ne compte pas moins de vingt-cinq condamnations, a été arrêté à Cahors pour vagabondage, et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Suicide

Hier mercredi, vers cinq heures du matin, Mme Marie Pague, âgée de 75 ans, demeurant à Regourd, qui était malade depuis quelque temps, prise probablement d'un accès de fièvre, trompant la surveillance dont elle était l'objet, s'est enfuie de chez elle et a été se jeter dans la rivière du Lot.

Les sieurs Larrière éclusier à Labéraudie, et Sauriac, meunier au même lieu, ont vu cette femme tomber à l'eau. Ils se sont immédiatement portés à son secours, mais lorsqu'ils ont pu la retirer, elle avait cessé de vivre.

Accident

Mardi soir, vers onze heures et demie, le nommé Martigoutte, demeurant à Assier (Lot), venu à Cahors pour déposer comme témoin aux assises dans une affaire de vol, se trouvait dans un café de la ville lorsque, pris d'un éblouissement il s'affaissa sur une table en marbre et roula à terre.

Dans sa chute, il s'est fait une blessure à la tête et s'est démis l'épaule droite.

M. le docteur Darquier appelé, lui a prodigué les premiers soins.

Sauf complications, il en sera quitte pour un mois de repos.

Martigoutte a été transporté à l'hôtel du Palais-National, où il était descendu.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. Léon Cienat, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller à la cour d'appel d'Agen ; assesseurs, MM. Fleuzal et Fournel, juges au tribunal civil de Cahors.

Audience du 23 mai 1899

Vol qualifié

L'accusé se nomme Victor Cassan, âgé de vingt-neuf ans, charron à Assier.

M^e Carbonel, du barreau de Figeac, est assis au banc de la défense, M. Chaigne procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Voici, tels que les résume l'acte d'accusation, les faits qui ont motivé la comparution de l'accusé devant le jury :

Pendant la nuit du 7 au 8 décembre 1898, un malfaiteur pénétrait dans le domicile du sieur Bramel, percepteur à Assier, absent depuis le matin, et s'emparait d'une somme de 470 francs en monnaie d'or, d'argent et de billon. Parmi les pièces soustraites se trouvaient une pièce de 20 francs à l'effigie du pape, deux pièces de 5 francs en or et une pièce de 5 francs en argent portant sur l'une de ses faces l'inscription : « Liberté, Egalité, Eridania » et sur l'autre « Gaule cisalpine ».

Pour commettre son crime, le voleur était arrivé à l'entrée de la cave dissimulée sous un tunnel et en avait ouvert la porte sans trop de difficultés en passant le bras par l'ouverture pratiquée dans un vantail. Une fois à l'intérieur, il avait forcé la porte donnant accès au rez-de-chaussée, et dans le bureau du percepteur avait fracturé un secrétaire et le tiroir de la table de travail. Un ciseau à bois au tranchant incurvé et dépointé d'un côté avait servi à ces effractions et avait laissé des traces visibles.

Les circonstances de ce vol démontrent

que le malfaiteur connaissait la disposition des lieux et l'absence de M. Bramel.

Les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur le nommé Victor Cassan, charron à Assier. L'information a établi que celui-ci était dans une situation obérée, avait à rembourser dans le mois de décembre une somme de 500 francs à divers créanciers, et connaissait pour y avoir travaillé à différentes reprises la maison de M. Bramel.

D'autres charges plus graves ont été relevées contre Cassan, il est démontré que le 7 décembre au matin Cassan a appris de la femme de ménage du percepteur l'absence de ce dernier, et que dans la soirée de ce même jour il l'a questionnée sur la durée de l'absence et l'argent que M. Bramel pouvait posséder. Il est démontré également que le 7 décembre, vers huit heures du soir, Cassan avait quitté ses chaussures de travail et était sorti avec des bottines fines susceptibles de laisser des empreintes moins compromettantes.

Une perquisition a été opérée au domicile de l'accusé. Elle n'a pas permis de retrouver la somme soustraite, mais elle a fait découvrir en la possession de Cassan un ciseau à bois au tranchant incurvé et dépointé d'un côté qui, d'après l'expertise faite, s'applique exactement aux traces des effractions commises sur le secrétaire et la table de travail de M. Bramel. D'une enquête effectuée chez les charrons et charpentiers habitants dans les circonscriptions des brigades de gendarmerie d'Assier, de Figeac et de Lacapelle-Marival, il résulte qu'aucun ciseau pareil n'a pu être retrouvé. Cassan reconnaît qu'on n'a pas pu lui emprunter son ciseau.

Il est certain, en outre, que dès le lendemain du vol, le 8 décembre, Cassan est allé demander au sieur Amouroux, l'un de ses créanciers, s'il avait besoin des 200 fr. empruntés par lui. Cette demande peut être considérée comme une habileté de la part de l'accusé ou comme une preuve qu'il avait alors une somme suffisante pour éteindre sa dette.

Cassan s'est entouré de conseils dès les premiers moments et même avant l'ouverture de l'information judiciaire. Il n'a pu justifier de son alibi pendant la nuit du crime. Il nie avoir tenu les propos rapportés par la femme de ménage du percepteur, il nie malgré l'évidence, avoir changé de chaussures le 7 décembre au soir, et proteste énergiquement de son innocence.

La réputation de Cassan est mauvaise, il est soupçonné d'une indoligence au préjudice d'un de ses anciens maîtres. On lui attribue aussi un vol d'argent important qu'il aurait commis chez la même personne et qui seul paraît expliquer des dépenses considérables faites pour la réparation de sa maison.

Dans sa plaidoirie, M^e Carbonel démolit une à une les charges relevées contre son client.

Le jury rapporte un verdict négatif.

En conséquence, Victor Cassan est acquitté.

Audience du mercredi 24 mai 1899

Attentat à la pudeur

L'accusé est le nommé Antoine Borderie, âgé de cinquante-neuf ans, manoeuvre à Saint-Céré.

M. Lagarde, substitut de M. le procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

M^e Besse, du barreau de Cahors, est assis au banc de la défense.

Les formalités d'appel de MM. les jurés remplies, il est procédé au tirage au sort du jury.

M. Mèges, greffier, donne ensuite lecture de l'acte d'accusation :

Au mois de novembre 1898, le bruit se répandait à Saint-Céré que le nommé Antoine Borderie, dit Pied-de-Bœuf, avait commis sur diverses fillettes de sept à huit ans, plusieurs attentats à la pudeur. Averti de cette rumeur, l'accusé prenait aussitôt la fuite et se réfugiait en Belgique.

Le lieu de sa retraite ayant été découvert, il fut l'objet d'une demande d'extradition et arrêté à Charleroi. Désireux d'abrèger les formalités d'usage, il consentit à être livré aux autorités françaises et fut écroué le 7 février dernier à la maison d'arrêt de Figeac.

L'information a établi que trois fillettes, les nommées Félicité Soubrié, Marie Cone Hélène Mèjécaze, âgées de moins de 13 ans, avaient été les victimes de sa lubricité. Ces crimes ont été commis en septembre et en octobre 1898. Borderie, par l'appât de friandises, attira ces enfants, soit sur un bateau, soit dans une tonnelle du jardin public de

Saint-Céré, et pratiqua sur leurs personnes des attouchements honteux.

Borderie a fait l'aveu complet de ces divers attentats. Pour s'excuser, il a prétendu qu'une maladie d'estomac, dont il avait souffert en 1891, avait déterminé chez lui une surexcitation du système nerveux qui provoque de sa part des désirs irrésistibles.

M. Le docteur Houradou, commis pour étudier son état mental, n'a découvert aucun trouble fonctionnel, et déclare que cet homme est entièrement responsable de ses actes.

L'accusé a déjà subi une condamnation pour vol ; il est considéré dans son pays comme un être paresseux et dépravé.

L'affaire Borderie est jugée à huis clos.

Le verdict est affirmatif avec circonstances atténuantes.

L'accusé est condamné à trois ans de prison.

Audience du jeudi 25 mai 1999

Délit de presse

C'est aujourd'hui jeudi, que vient devant les assises l'affaire du lieutenant colonel Dufau, contre le *Rappel Socialiste* de Cahors et la *Petite République* de Paris.

Neuf officiers, dont M. le colonel Marcot, sont cités par le ministère public.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est M^e Morel du barreau de Paris, qui défendra les journaux.

M^e Pagès du Port se présentera pour M. le lieutenant-colonel Dufau, qui se portera partie civile.

M. Chaigne, procureur de la République, soutiendra l'accusation.

Cette affaire, dont nous avons entretenu nos lecteurs à diverses reprises, attirera un nombreux public.

Après six heures d'audience, le Jury rend un verdict négatif sur toutes les questions.

La Cour prononce l'acquittement des deux géants, acquittement salué par des applaudissements.

Les dépens sont mis à la charge du lieutenant-colonel Dufau, partie civile.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 25 Mai 1899

Publication de Mariage

Combarieu Marcelin, cultivateur et Brugidou Julie, sans profession.

Décès

Cournède, Georges-Charles, 2 mois, rue Saint-Barthélemy, 23.

Estradié, Jean-Armand, 10 mois, rue Donzelle, 1.

Garrouste, Louis-Maurice, 9 jours, rue Nationale, 51.

Payme, Marie-Barbe-Charlotte-Eugénie, veuve Winterheld, 74 ans, sans profession, à Regourd.

Vernet, Thérèse, veuve Servant, 58 ans, couturière, rue des Boulevards, 13.

Flaurence, Jean-Louis, cultivateur, 62 ans, à l'hospice.

Cyclistes

Le rêve de tous n'est-il pas de posséder une bicyclette solide, rigide, douce et élégante ? Ne devez-vous pas exiger de votre machine, qu'elle puisse rouler des milliers de kilomètres, sans qu'elle se dérègle le moins du monde ? Oui, n'est-ce pas ? Aussi, devez-vous vous méfier des machines de marques inconnues. Il vous faut une **Gladiator**, car la **Gladiator** a donné et confirmé ses preuves de supériorité et de perfection. Voyez les agents de **Gladiator** : M^{me} veuve Peyrus, à Cahors, et M. Chartron, à Figeac.

Arrondissement de Cahors

ALBAS. — Incendie. — Dans la nuit du 18 au 19 mai, vers deux heures, un violent incendie s'est déclaré dans la maison de M. Vidal, sabotier, qui a été complètement détruite ; le feu s'est communiqué à la maison de M^{me} Laucon qui a été aussi en partie détruite.

Sans les prompts secours des habitants, et notamment de ceux qui dirigent habituellement la pompe municipale, la maison de M. Cassan banquier, et celle de M. Arnaudet

auraient été sûrement incendiées, ainsi que la poste.

LIMOGNE. — Il y a environ deux mois, la gendarmerie de Limogne a constaté un vol de onze brebis, au préjudice du sieur Bories, propriétaire au Grès Haut, commune de Calvignac.

L'auteur de ce vol, le nommé B., domicilié à Puy-Lagarde, est actuellement détenu pour ce fait, à Montauban.

Six des animaux volés, après être passés par diverses mains, ont été revendus à la foire de Cajarc, par un nommé O., de Promilhanes, au sieur Aymard, propriétaire à St-Martin-Labouval, lequel a été invité par la gendarmerie de Limogne, à ne pas se dessaisir de ces bêtes à laine.

CÈNEVIÈRES. — On nous écrit :

Notre foire qui se tient le 20 mai, n'a pas été forte en transactions. Beaucoup d'agneaux pour l'élevage, mais peu d'acheteurs. On attribue cela à la coïncidence avec la foire de Lauzès, à laquelle se rendent les gros commerçants de notre région ; cependant, il nous semble qu'ils auraient tout intérêt à venir chez nous le 20 mai, vu que les agneaux sont toujours à de plus bas prix que dans les foires de grand renom ; de plus les expéditeurs se trouveraient à quelques centaines de mètres de la gare de St-Martin-Labouval, ce qui devrait leur être d'une parfaite commodité.

Espérons que celle qui se tient le 20 décembre sera un peu plus forte en transactions.

Les petits cannetons valaient jusqu'à deux francs la paire.

St-MARTIN-LABOUVAL. — Le recensement des chevaux, juments, mules et mulets aura lieu dans cette localité le 7 juin à 1 heure du soir, au lieu de la fête patronale (champ de foire).

MOULINBESSOU. — Un orage terrible s'est abattu mardi matin sur notre région mais n'a pas fait autant de mal qu'on le supposait.

— *Accident.* — Un élève de l'école de Belvèze, monté, au moment de la récréation, sur un mur contigu à la cour, est tombé d'une hauteur de près de 2 mètres et s'est fendu le crâne ; malgré cela on espère le sauver.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Une seule affaire appelée : Les époux Couzy et leurs deux fils Antoine et François, demeurant au village de Fourson, commune de Saint-Céré, sont poursuivis pour coups et blessures. Le prononcé du jugement est renvoyé à huitaine.

— M. Galtié, adjoint au maire de Figeac, est nommé officier d'académie.

AYNAC. — *Probité.* — M. Lagarrigue, ouvrier cordonnier à Aynac, ayant trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent, s'est empressé de le déposer entre les mains de sa patronne, la gérante de l'hôtel Ayroles, qui l'a remis à son légitime propriétaire.

GAGNAC. — *Transport de justice.* — Le bruit ayant couru qu'un empoisonnement d'une fillette avait été commis à Gagnac, canton de Bretenoux, le parquet, le juge d'instruction et le commis-greffier criminel, accompagnés du docteur Brugel, se sont rendus sur les lieux. L'autopsie pratiquée par ce dernier a démontré que la fillette était morte de pneumonie.

Arrondissement de Gourdon

LABASTIDE-MURAT. — Foires. — Les dernières foires de Labastide, Caniac et Lauzès ont été, malgré la crise commerciale que nous subissons, d'une certaine importance.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 30 à 35 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 450 à 700 francs la paire ; veaux, 0,95 le kilo.

Brebis avec agneaux pour la reproduction, de 25 à 35 fr. pièce ; antenaises et agneaux de l'année trouvent de nombreux acquéreurs à d'assez bons prix.

Porcelets en faible quantité et très chers,

valant de 20 à 35 fr. pièce, dès l'âge de 2 ou 3 mois

Oisons en petite quantité et valant de 3 à 4 fr. la paire ; volaille de 0,50 à 0,55 le 1/2 kilo.

Chevreaux, de 5 à 7 fr. pièce ; lapins domestiques, 0,50 le 1/2 kilo.

Œufs, 0,50 la douzaine.

Halle aux grains de Labastide Murat :

Blé, de 14 à 15 fr. ; maïs, de 9 à 10 fr. ; avoine, de 6 à 7 fr. ; pommès de terre, de 3 à 4 fr. ; pruneaux confits, de 22 à 24 fr. ; le tout les 4/5.

PAYRAC. — M. Iscard, conseiller général du Lot, délégué cantonal, est nommé officier de l'instruction publique.

Avec seize pilules. — Morez (Jura), le 19 avril 1898. — Depuis 2 mois je souffrais de douleurs articulaires et je n'avais pas d'appétit. Après que j'ai eu pris 2 Pilules Suisses par jour pendant 8 jours, l'appétit est revenu complètement. Les douleurs ont commencé à disparaître ; mais je dois ajouter qu'en même temps j'ai fait usage du Baume Victor qui est un remède efficace. J. Bully (Sig. lég.).

A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché sont satisfaisantes. Nos rentes, cependant, sont encore délaissées. On cote le 3 0/0 102,35 ; le 3 1/2 0/0 102,85.

Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Très bonne tenue des actions de nos Sociétés de Crédit.

Les actions de la Société L'Optique (la lune à un mètre) sont recherchées à 150 et 155. Ce n'est pas seulement un titre d'Exposition, c'est un titre d'avenir en raison de la longue durée de la Société.

L'assurance sur la Vie

Constituer à un enfant une dot au moyen de versements annuels qui ne seront payés que pendant la vie du père, de telle sorte que dans le cas où celui-ci viendrait à mourir après le paiement d'une seule prime le capital n'en serait pas moins payé à l'enfant s'il était vivant à l'échéance du contrat, tel est le but atteint par la combinaison nouvelle pratiquée à la *Nationale Vie* sous le nom d'assurance dotale. Un père âgé de 29 ans qui veut assurer dans ces conditions à son enfant âgé de un an le paiement à sa majorité d'une dot de 10.000 fr. devra verser à la Nationale une prime annuelle de 381 fr. Il suffirait à porter la prime à 405 fr. soit une minime augmentation de 24 fr. pour stipuler le remboursement de toutes les primes payées dans le cas où l'enfant viendrait à mourir avant le terme de l'assurance.

LES NOMS ET LES VISAGES

Il existe une grande différence entre le visage que vous connaissez et celui que vous ne connaissez pas. Placés l'un à côté de l'autre, leurs traits étant essentiellement les mêmes, leur ressemblance sera frappante ; toutefois, à l'un des visages vous n'accorderez qu'un vague coup d'œil, tandis que l'autre attirera vos regards comme l'aimant attire la limaille de fer.

Il en est de même des noms. Ceux qui nous sont étrangers ne nous disent rien, ou du moins peu de choses, soit que nous les voyons par écrit, ou que nous les entendons prononcer autour de nous. Certains noms familiers — surtout ceux que nous admirons — nous frappent comme s'ils étaient des êtres vivants. Cela vient de ce qu'ils représentent les individus — hommes ou femmes — qui les portent. S'il m'arrive, pendant un voyage à l'étranger, de visiter telle ou telle ville, j'éprouve toujours du plaisir lorsque, par-ci, par-là mes regards sont attirés par certains noms sur les enseignes placées au-dessus des boutiques, et qui me sont tout-à-fait familiers dans ma ville natale. Car, après tout, notre propre personnalité est pour nous le centre du monde ; tout ce qui n'est

pas nous, ne nous intéresse que plus ou moins, selon que la chose nous concerne de près ou de loin.

Ce fut donc selon ce principe que pendant fort longtemps M^{me} Saubeaux ne put jamais se souvenir du nom d'un certain article, bien qu'elle l'eût vu et qu'elle en eût entendu parler fréquemment. Jusqu'à une certaine date à laquelle elle fait allusion, le nom en question n'était pour elle qu'une collection de mots, comme qui dirait un son qui lui serait entré dans la tête par une oreille, pour en sortir par l'autre — en un mot, c'était pour elle un rien articulé. Comme imprimé, c'était aussi pour elle une impression à l'encre noire, aussi fugitive que le serait un paysage vu d'un wagon d'express roulant à toute vapeur. Néanmoins à l'heure qu'il est... mais laissons cette dame raconter son histoire.

Dans une lettre datée du 10 mai 1898 elle dit : « Je suis vraiment heureuse de vous adresser ces quelques lignes. Fussent-elles beaucoup plus nombreuses, elles ne pourraient pas vous donner une idée plus juste de mes obligations et de ma reconnaissance. Depuis plus d'une année j'étais très souffrante. Mon mal qui provenait des voies digestives, ne me laissait de repos ni jour ni nuit. Je souffrais tellement de névralgies que parfois je pensais en perdre la tête. Je souffrais en outre d'une constipation si opiniâtre qu'aucun remède ne réussissait à soulager.

« J'éprouvais une grande répugnance à la vue des aliments et s'il m'arrivait de manger la moindre chose, aussitôt je ressentais comme une masse de plomb sur l'estomac, et en même temps la respiration me manquait. Souvent le sang me montait si vite à la tête que j'étais prise de vertige. Pendant plusieurs mois ma faiblesse fut si grande qu'il me fut impossible de me livrer au plus petit travail. J'étais devenue excessivement maigre et faisais pitié à voir. La nuit mon sommeil était continuellement interrompu et plus d'une fois, lorsque le jour commençait à poindre je n'avais pas encore pu fermer l'œil. Je souffrais sans relâche, et aucun des nombreux remèdes que j'avais essayés jusqu'alors n'avait eu un bon résultat.

« Un jour je lus dans un journal un article concernant la Tisane américaine des Shakers, à l'aide de laquelle une Communauté religieuse en Amérique, les Shakers, guérissait depuis longtemps certaines maladies réputées incurables jusqu'alors. On citait même dans le journal un cas de guérison inespérée. La lecture de cet article me convainquit que ce remède devait avoir du bon et je me décidai à en faire l'essai. Je m'en procurai un flacon dans une pharmacie à Amiens, et me mis à suivre mon nouveau traitement. Les effets furent si extraordinaires et si satisfaisants que je me procurai deux autres flacons de cette Tisane. Il ne m'en fallut pas davantage, car au bout de six semaines j'étais complètement rétablie, et depuis je n'ai plus ressenti le moindre mal. Actuellement je mange avec appétit, j'ai retrouvé mon teint frais d'autrefois et même j'ai pris de l'embonpoint. Je ne saurais trop vous remercier, et vous pouvez compter que je n'oublierai plus les mots qui composent le nom de votre merveilleux remède — la Tisane américaine des Shakers. » (Signé) M^{me} Saubeaux, 9 rue Dewailly, Amiens (Somme), le 10 mai 1898. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Thiers, adjoint au maire d'Amiens.

Pour plus amples renseignements sur ce remède adressez-vous à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), qui vous enverra franco une brochure des plus intéressantes.

Prix du flacon 4 fr., 50 ; 1/2 flacon 3 fr. 00
Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France.)

l'INSTITUT des BÉGUÉS de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le
Bégaïement
ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION
le 12 juin
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, Toulouse.

A VENDRE

La maison avec jardin attenant, située à Cahors, rue du Parc, occupée par M. Blavier et appartenant à la famille Graniou de Bégous.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Joachim Bonnet, expert, à Labastide-Marnhac.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

VI

— Et qui vous a payé ?
Le greffier regarda audacieusement son complice.
— Qui m'a payé ? C'est l'homme que vous avez devant vous.
— M. Henri Soulac ?
— Oui...
Il y eut dans le salon une explosion d'épouvante et d'horreur.
Chacun s'éloigna instinctivement du négociant du quai des Chartrons, qui resta isolé au milieu de la pièce, sous les regards de mépris qui le fusillaient.
Edgar de Cordouan avait poussé un soupir de satisfaction, Ariane avait levé les bras au ciel.
— Sauvés !... Ils étaient sauvés !...

Pour le moment, ils ne pensaient pas à autre chose.
Dès que le nom de son fils eut été prononcé, le père d'Henri courut à celui-ci.
— Misérable ! cria-t-il, en levant les bras dans un geste de malédiction.
Puis, il le secoua vigoureusement.
— Mais défends-toi donc ! Dis donc que ce n'est pas vrai !... que tu n'est pas capable d'un pareil forfait !
— Non, mon père, non ! dit le fils. Je ne suis pas coupable... Cet homme ment ! Je ne sais pas dans quel but !
— C'est déjà trop que l'on ose t'accuser. Mais si c'était vrai, si tu avais commis ce forfait, couvert d'une telle honte mes cheveux blancs, je t'étranglerais de ma propre main.
Et, disant ces mots, le vieillard avait porté ses mains crispées, ses mains tremblantes de colère et d'horreur au cou de son fils.
Henri, terrifié, recula instinctivement.
— Ah ! je mens ! ricana Tartas, en le regardant d'un air de défi, ose donc dire que je mens !... Il est trop tard pour reculer maintenant. Je vais tout dire... C'est ta faute, après tout, ce qui m'arrive.
Henri s'affaissa, livide, privé de sang.
Il était mort !
On l'emporta.
.....
Peu après, au milieu de la stupeur générale, le notaire, après avoir essuyé ses lunettes et pris à la main le contrat dont il avait commencé la lecture, demanda à M. de Millanges.
— Maintenant, on peut procéder ?

Tout le monde tourna les yeux vers le factieux tabellion.
— A quoi ? demanda le père d'Ariane, qui n'y était plus.
— Mais à la lecture du contrat... Je ne veux pas être venu ici pour rien. Il n'y aura, après tout, que des noms à changer.
L'ancien magistrat regarda le notaire, se demanda s'il devenait fou.
Mais dans le salon il n'y eut qu'un cri
— Oui, oui, qu'on dresse le contrat de Mlle de Millanges et de M. de Cordouan... Nous signerons tous.
M. de Millanges se tourna vers sa fille, et celle-ci lut dans son regard son interrogation muette.
— Signons, mon père, dit-elle, il y a assez longtemps que je le désire, et que j'aime Edgar.
Et ce dernier dit :
— L'heure où je pourrais donner ma foi à Mlle de Millanges sera la plus belle heure de ma vie.
L'ancien magistrat ne résista plus.
— Qu'il soit donc fait, s'écria-t-il, selon le désir de tous.
Le notaire fit la lecture de contrat nouveau après avoir changé le nom du futur et le chiffre des apports, et chacun vint après Ariane et Edgar, mettre son nom sur le papier timbré.
— Il manque le nom de mon grand-père, dit le fiancé, mais il sera si heureux de le donner !

FIN

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 25 mai 1899.
V^o Nacla : Chronique. — Charles Montagne : Diane. — Louis de Caters : Passionnette (suite). — André Theuriot : Dans les Roses (suite). — Le capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre. (suite). — Pierre de Lano : L'Enfant. (suite). — V^o Nacla : Trilby (suite).

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n^o 26. — 24 mai 1899.
La troupe de Don Gaior (E. Dupuis). — Les coups de tête d'Yvonne (F. Deschamps). — Les bateaux (Vic Aury). — Fillets de Napoléon (Cap Danrit). — Les gâtelés du mois (Auguste Latouche). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.
Illustrations par A. Birch, L. Saint, Paul de Sémant, Guydo, etc.
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.
Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

VIII

DEMANDES EN MARIAGES

Vous êtes demoiselle, je suis célibataire, nous sommes libres et majeurs. Nous nous marions le même jour que Philippe et la Benjamine. Et sitôt la double cérémonie terminée, j'extrait votre Georges de la retraite où je l'ai provisoirement consigné ; c'est un enfant orphelin que nous adoptons et que je fais nôtre ; il s'assied à notre foyer, il devient de notre famille, et je l'institue mon légataire universel, au cas où la bénédiction de la sainte Providence ne s'étendrait point sur notre union...
— Moi ! votre femme ! s'exclama la fille du garde-chasse en retirant sa main avec une horreur non déguisée.
Joseph demanda doucement :
— Y connaissez-vous quelque obstacle ou vous y sentez-vous quelque répugnance ?
Sa voix ne haussa point la note, mais se fit plus aiguë et plus dure :
— Dans cette dernière hypothèse, je vous

engagerais charitablement à prendre votre parti en brave et à subir de gaieté de cœur ce que vous ne sauriez empêcher.
Il se toucha le front du doigt :
Je ne renonce pas aisément à ce qu'une fois j'ai décidé. Or j'ai mis là-dedans que je serais votre mari, et il faudrait briser la cage pour faire s'envoler l'oiseau.
La sœur du lieutenant s'était dressée, chancelante.
— Mais songez donc, s'écria-t-elle, songez que je ne m'appartiens plus ! Morte ou vivante, je suis toute à Gaston. J'ai été sa maîtresse, disiez-vous tout à l'heure ; eh bien, si je n'ai pu être sa femme, ayez pitié et laissez-moi rester sa veuve !
L'ainé des Arnould brossait maintenant avec la manche de son habit les longs poils de son chapeau évasé en tromblon :
— Bah ! fit-il, il y a des veuves qui se remarient. Vous n'en amènerez point la mode.
Denise sanglota :
— C'est atroce !... Monsieur, oh ! monsieur, vous n'avez pas mesuré ma torture ! Je ne pourrai jamais vous aimer : j'en aime un autre, un mort ! Je ne vous aime pas !...
— Moi, je vous aime, articula Joseph lentement.
— Vous !
Elle le regarda sans le croire.
Pas une ligne n'avait bougé du masque du paysan. Mais ce masque se glaçait d'une telle couche de résolution que la jeune femme comprit qu'autant vaudrait prier un de ces mascarons de pierre ou de marbre sculptés au

fronton de certains monuments.
Notre homme s'était dégagé de l'étreinte suppliante de la malheureuse. Il tira sa montre, la consulta et reprit :
— Voici que nous marchons sur midi. La famille et la soupe m'attendent à la maison. Je vais avoir le déplaisir de vous tirer ma révérence... Je vous accorde huit jours pour décider votre frère Philippe à demander la main de la Benjamine et pour vous décider à accepter la mienne. Si tout finit comme je prétends, votre repos est établi solidement et à jamais. Vous serez heureuse, considérée, tranquille, et votre fils partagera votre avenir de fortune et de bonheur. Si au contraire, vous ne vous résignez point à agréer mes offres ; si vous refusez d'agir dans le sens indiqué, ou si vous commettez quelque inconséquence, n'accusez que vous-même de ce qui vous atteindra. Adam et Eve furent chassés du Paradis pour une pomme. Songez au galopin. Nous sommes tous mortels. Sur ce, je vous souhaite le bonjour.
Denise demeurait affaissée sur le banc. Elle ne pouvait plus penser. Elle ne pouvait plus pleurer...
Son Georges idolâtré existait !
Oui mais la chère créature était au pouvoir de ce misérable...
Et sa pauvre mère ne trouvait dans son cerveau endolori aucun moyen de l'arracher au sort, au bras qui le menaçaient !...
Nous savons, nous, que l'aubergiste avait menti effrontément. Nous savons qu'il ignorait de la façon la plus absolue ce qu'était devenu

l'enfant que nous avons rencontré au Coq-en-Pâte la nuit du double assassinat, en compagnie du colporteur Anthime Jovard.
Nous savons que tous les efforts des gens de l'hôtellerie sanglante pour découvrir la trace de cet enfant étaient restés infructueux.
Mais la fille de l'ancien houzard ne savait rien de tout cela, elle ! et le fils aîné d'Agnes Chassard, expert en l'art du mal et de la feinte, avait greffé sur cette ignorance de la jeune femme l'habile comédie qu'il venait de jouer.
— Marions-nous d'abord, s'était-il dit dans ses infernales rubriques. Nous aviserons ensuite...
L'idée de ce mariage n'épouvantait pas moins la sœur du lieutenant que la mort suspendue sur la tête de son Georges. Car l'homme lui était instinctivement odieux.
Il y avait autour de cet immense désespoir, un silence que traversaient seuls les battements d'ailes et les pépiements des oiseaux.
La journée s'avavançait. Le soleil allait baissant. Une voiture roulait au loin sur la route.
Ce roulement s'enfla peu à peu, comme si cette voiture se rapprochait du parc, puis s'éteignit brusquement comme si elle venait de s'arrêter. Denise l'entendit à peine.
Elle ne prêtait, du reste, aucune attention aux différents bruits que le soir ramenait en tombant, autour d'elle.
Soudain une voix s'éleva par devers le pavillon du garde.
Cette voix était celle de la Gervaise en quête.
(A suivre.)

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.
Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU
65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.

A LOUER

Boulangerie comprenant maison d'habitation et petit jardin. S'adresser, 24 rue du Lycée.

L'un des gérants : B. ALIBERT

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MÊME DES Plaies d'Ulcers vari, ulcères dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne gêne pas du travail; il est le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Méd. Spéc. ancien Aide-Major des Hôpitaux M^o, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), Vic-sur-Cère.
REDUCTION DE 50 0/0
Pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.
Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.
La durée de validité des billets, à compter

du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.
Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant supplément.
Excursions aux stations thermales et Balnéaires
Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)
Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi, et notamment pour :
Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Ba-

nyols-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Pertuis, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Colloure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains) ; Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gojan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloue (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Fraqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Marignac-Saint-Beat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestalas (Barèges, Canterets, Luz, Quillan (Ginollet, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Florent (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradire), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflet (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canalet-les).
Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ d'arrivée.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
Manufacture à Paris
66, Rue de Bondy
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
Envoi franco du Catalogue
et le Nom CHRISTOFLE en toutes lettres.
Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta